

Économie L'ONTARIO GARDE LE CONTRÔLE DE HYDRO-ONE / Page B3



Chez nous

Bijoux
Une firme ontarienne scrute les trésors cachés à Sherbrooke / Page B7

Incendie de BPC
Un suspect acquitté refait surface / Page B8

13 prix d'excellence seront décernés

Le Gala reconnaissance du Val St-François est de retour

Guy Marchand
RICHMOND

Après le succès remporté par la présentation du Gala reconnaissance du Val St-François, les intervenants du milieu économique de la MRC vont récidiver, en présentant une deuxième édition qui se déroulera le samedi 26 octobre prochain.

Le gala est à nouveau sous la présidence de Jean-Marc Richer, directeur du Centre financier aux entreprises Desjardins.

«L'événement revient avec sensiblement la même formule, sauf que cette année nous pourrions bénéficier d'une personne-ressource pour aider les entrepreneurs à monter leurs dossiers. Nous espérons tripler le nombre de candidatures et 13 prix d'excellence seront décernés lors de cette soirée», dit M. Richer.

Dès la semaine prochaine, plus de 400 entreprises, organismes et travailleurs autonomes des zones de Richmond, Windsor et Valcourt, recevront les informations leur permettant de s'inscrire au concours du Gala reconnaissance Val St-François. Ils pourront poser leur candidature dans l'une des 10 catégories retenues: commerce de détail, entreprise agricole ou forestière, entreprise de services, jeune entreprise, entreprise manufacturière (petite, moyenne ou grande), association ou organisme sans but lucratif, entreprise culturelle, agrotouristique ou récréotouristique, développement des marchés extérieurs, gestion des ressources humaines ou protection de l'environnement.



Il y aura une deuxième édition du Gala reconnaissance du Val St-François le 26 octobre prochain. Le coup d'envoi a été donné cette semaine à Richmond en présence du président d'honneur Jean-Paul Deslauriers, du président du comité organisateur Jean-Marc Richer et du commanditaire majeur de l'événement, les Caisses Populaires Desjardins du Val St-François et le Centre financier aux entreprises représentés par Jean-Pierre Roy, directeur général de la Caisse de Windsor.

ment.

Double dévoilement

Par ailleurs, le président d'honneur de cette deuxième édition sera Jean-Paul Deslauriers, président-fondateur de l'entreprise Produits Hévéa de Richmond. Cette entreprise avait d'ailleurs récolté les grands honneurs de la première édition du Gala en se méritant le prix «Moyenne entreprise manufacturière» ainsi que le prestigieux prix «Entreprise de l'année».

«Il s'agit d'une belle marque de reconnaissance et c'était de mise que j'accepte l'invitation du comité organisateur. Il

s'agit d'une très belle initiative et j'invite d'ailleurs toutes les entreprises de la MRC du Val St-François à participer à ce concours en soumettant leur candidature», a-t-il ajouté.

Le comité organisateur a aussi annoncé que les Caisses Populaires Desjardins du Val St-François et le Centre financier aux entreprises, agiraient comme commanditaire majeur de l'événement.

«Ce Gala permet à nos gens d'affaires d'être reconnus publiquement dans la communauté des affaires et aussi dans leur communauté respective, pour leur dynamisme et pour le niveau d'excellence atteint. Ce sont deux des principales raisons qui ont motivé les Caisses à devenir commanditaires majeurs de ce Gala», a fait remarquer Jean-

Pierre Roy, directeur général de la Caisse de Windsor.

Les autres principaux partenaires de ce Gala sont le Centre d'aide aux entreprises du Val St-François et Développement économique du Canada, le Centre local d'emploi de Windsor et Emploi-Québec, le CLDE du Val St-François, ainsi que les Comités de promotion industrielle et les Chambres de commerce de Richmond, Windsor et Valcourt.

Les entreprises intéressées à s'inscrire ont jusqu'au 6 septembre prochain et pour plus d'informations, on communique avec Marie-Eve Riendeau au (819) 845-7871.

La direction du parc du Mont-Mégantic inquiète

NOTRE-DAME-DES-BOIS

La direction du Parc national du Mont-Mégantic est très préoccupée par le projet d'ouverture d'une carrière de granit sur le flanc ouest du massif du mont Mégantic et suit de près l'évolution du dossier afin d'éviter que des dommages irréversibles soient causés dans l'environnement immédiat du parc.

Dans un communiqué émis en fin de journée, le directeur du parc, Pierre Goulet, précise qu'une rencontre s'est déroulée hier entre des représentants du parc, de la Société Faunes et Parc, du Fonds d'exploration minière Estrie-Chaudière-Appalaches et du promoteur du projet afin de faire le point sur le dossier et de clarifier la nature exacte du projet.

Il appert que les échanges ont permis aux différents intervenants de mieux cerner l'ensemble des enjeux environnementaux, touristiques, économiques et sociaux qui sont reliés au projet. Une visite sur le terrain a, par ailleurs, permis de situer avec précision la localisation et l'étendue de la zone ciblée par le promoteur.

A l'issue de cette rencontre, il a été convenu que les représentants du parc et de la Société Faune et Parcs rencontreraient, au cours des prochains jours, les personnes responsables du dossier au ministère des Ressources naturelles afin d'identifier les avenues de solution.

Pour leur part, le Fonds d'exploration minière et le promoteur du projet procéderont, au cours des prochaines semaines, à de nouvelles études afin de vérifier si la roche en place possède réellement une valeur commerciale, ce qui n'est pas encore établie avec certitude.

Pour M. Goulet, il semble prématuré à ce stade-ci de parler d'ouvrir une carrière et de commencer l'exploitation de la ressource. Plusieurs étapes devront être franchies avant d'en arriver là.

Cependant, l'échéancier pourrait être relativement court. Ainsi, une mise en exploitation pourrait, selon le promoteur, être possible dès l'automne 2002 ou le printemps 2003.

Dans son communiqué, le directeur du parc national du Mont-Mégantic souligne l'importance d'être vigilant et de trouver rapidement une manière d'assurer la protection du parc, pour les générations actuelles et futures.

Une nouvelle résidence pour avril 2003 à Weedon

Josianne Lussier
WEEDON

Le comité des résidences de Weedon qui attendait la nouvelle depuis quelques temps déjà a finalement reçu une réponse positive de la Société d'habitation du Québec.

Le projet d'une nouvelle résidence de 15 logements pour les personnes âgées en légère perte d'autonomie dans les bureaux adjacents à l'actuel CLSC, soit les anciens locaux municipaux sur la route 112, a finalement été accepté dans le cadre du programme Accès-logis.

Une somme de 572 000 \$ sera donc accordée au comité pour que ce dernier puisse arriver à réaliser le projet au coût de presque un million \$.

Une première tranche de cette subvention a déjà été versée et le comité a enfin pu aller de l'avant dans la préparation des plans définitifs préparant

ainsi la période d'appels d'offres qui devrait se tenir à la fin du mois de juillet.

Le comité, qui travaille sur ce dossier depuis trois ans, souhaite pouvoir voir débiter le chantier en septembre de cette année pour pouvoir offrir aux signataires des baux, un logement au mois d'avril 2003.

«Ce projet est fort attendu de la population à Weedon puisqu'il répond à un besoin important grandissant. Les baux sont déjà tous signés et nous avons même créé une liste d'attente. Il est donc toujours le temps pour les personnes qui sont intéressées à nous le faire savoir», indique Paul Monette, agent de développement à la Chambre de commerce de la région de Weedon.

Trois types de logements seront aménagés dans les nouveaux locaux. On y retrouvera deux studios, neuf logements avec une chambre à coucher et quatre logements avec deux chambres à coucher.

Vivre l'été!

Le pub Gustare Saint-Malo

présente

le jeudi 13 juin à 18 h

sur sa terrasse de style cour intérieure

TENDANCES 2002

Collection printemps-été

CONFIDENCE
CENTRE DE BEAUTÉ

VÊTEMENTS du designer

Airoldi

Coiffure et maquillage

CONFIDENCE
CENTRE DE BEAUTÉ

du Centre de beauté Confidence

Convivialité

tout en musique et en bonne humeur

Un peu de folie et des surprises!

Corona Extra

73544

Le pub Gustare Saint-Malo

(voisin du resto Le Cartier)

255, boul. Jacques-Cartier Sud, Sherbrooke

Inf. : 821-3311

LE GROUPE CBL

Des gens d'expérience!

Cinquante ans en affaires, à résoudre des problèmes toujours différents, à relever de nouveaux défis, et ce, dans différentes types d'entreprise, voilà ce que vous offre le Groupe CBL avec son équipe de près de 80 professionnels et techniciens. Un bagage d'expérience riche et unique qui vous assure d'un service rapide, efficace, à vous couper le souffle. Quelle équipe!

PROMOTECH électrique inc.

VENTE, RÉPARATION ET REBOBINAGE

SERVICE 24 HEURES

MOTEURS ÉLECTRIQUES, SOUDEUSES, GÉNÉRATRICES, APPAREILLAGES, ETC.

2880, rue King Est, Fleurimont

Tél. : (819)822-2111 Téléc. : (819)822-0395

Site Web : www.groupecbl.com

Pas la seule école sans maternelle

«Pas question de modifier le bassin d'alimentation de Notre-Dame-du-Sourire»

Sylvie Pion
sylvie@netrevolution.com

SAINT-CLAUDE

Après la levée de bouclier des parents de Saint-Claude, la Commission scolaire des Sommets signale que lors de l'adoption d'un plan triennal pour 2002-2003 à 2004-2005, il n'a pas été question de modifier le bassin d'alimentation de l'école Notre-Dame-du-Sourire, ni même de la fermer.

Ces précisions arrivent alors que les parents reçoivent un appui de Saint-Claude. En puisant dans ses surplus accumulés, la municipalité s'engage à verser plus de 4200 \$ pour assurer le transport de sept élèves provenant du

secteur du Lac Boissonneault et de portions des rangs 7, 8 et 9. Ces enfants, de la maternelle à la 3e année, fréquentent l'école de Saint-Claude. Le conseil souhaite éviter qu'ils soient dirigés vers une autre école. La maîtresse, France Maurice, espère conclure un partenariat avec la Commission scolaire.

Devant les demandes des parents visant le maintien de la maternelle et la modification du bassin, la Commission scolaire révèle que Notre-Dame-du-Sourire ne sera pas la seule école où il n'y aura pas de classe de maternelle en 2002-2003. Cette situation prévaut à Saint-Adrien où les élèves de maternelle fréquentent l'école Hamelin de Wotton depuis deux ans. À l'école Saint-Laurent de Lawrenceville, les élèves

sont transportés à l'école de Sainte-Anne-de-la-Rochelle depuis plusieurs années.

La Commission scolaire fait ressortir des questions: «Doit-on maintenir un service de classe de maternelle en 2002-2003 pour deux enfants résidant sur le territoire de cette école?».

«Il faut voir que le programme de formation du ministère de l'Éducation pour les classes de maternelle propose le développement de compétences sur des assises relatives à la socialisation, à l'interaction harmonieuse avec d'autres enfants de son âge et au développement d'habiletés inhérentes au fonctionnement en groupe. Avec une telle perspective proposée par le programme de formation, que l'école et la

Commission scolaire ont l'obligation d'appliquer, il va s'en dire qu'une classe de deux élèves ne peut représenter les conditions de base nécessaires à la mise en oeuvre du programme», affirme Camille Gendron, directeur général adjoint à la Commission scolaire des Sommets.

M. Gendron demande: «Si on ne maintient pas une classe de maternelle en 2002-2003 faute de clientèle, y-a-t-il lieu de faire un débat public sur la diminution d'un poste d'enseignant à l'école Notre-Dame-du-Sourire? Le maintien d'un poste d'enseignant au préscolaire pour une classe de deux élèves ne saurait répondre au mandat que la Commission scolaire reçoit du ministère quant à la répartition équitable des

ressources entre ses établissements. (...) Il faut savoir que la préoccupation première de la Commission scolaire des Sommets est le maintien d'une qualité dans les services à rendre aux élèves sous sa responsabilité».

Appuyés par les députés Yvon Vallières, Claude Boucher et Jacques Proulx de Solidarité rurale, les parents se présenteront devant les commissaires le 18 juin. Deux autobus sont réservés pour transporter les citoyens. «D'ici là, nous vérifions s'il y a d'autres possibilités pour des inscriptions à la maternelle. Nous aimerions amener les commissaires à amender leur politique interne de neuf enfants pour une maternelle», indique Marie-Claude Boutine, du conseil d'établissement.

Le ministre Legault refuse d'entendre, selon Vallières

Les soins de santé difficiles d'accès dans L'Amiante

Nelson Fecteau
THETFORD MINES

«Le ministre Legault n'a laissé entrevoir aucune ouverture. Il ne jure que par le Centre hospitalier de la région de L'Amiante. Il refuse d'entendre ce qu'on lui dit. Je trouve que, du même coup, il a une attitude très cavalière à l'endroit de la Politique nationale de la Ruralité.»

Celui qui exprime ainsi sa déception est le député de Richmond à l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, à qui le ministre de la Santé, M. François Legault, répondait relativement à une question que le député de Richmond lui avait adressée le 30 mai dernier quant à l'accessibilité à des soins de santé disponibles sur une base permanente au CLSC de Disraeli.

«On a aussi à Disraeli trois cabinets privés qui sont ouverts de 8h à 17h tous les jours de la semaine et le samedi matin. (...) mais je pense qu'à un moment donné il faut être réaliste, la population est bien desservie avec le centre qui est à Thetford Mines», déclarait le ministre Legault après avoir

affirmé que le CLSC de Disraeli se trouvait à vingt minutes de Thetford Mines où on pouvait retrouver tous les services de santé y compris celui de l'urgence 24 heures par jour.

«On a à Thetford Mines un centre majeur qui offre toute la panoplie des services. La population de Disraeli peut compter sur d'excellents services à Thetford Mines», a opiné le ministre Legault.

«À ce que je comprends du ministre, c'est une fin de non-recevoir par rapport à ce que les élus municipaux ont demandé pour des services additionnels dans le secteur de Disraeli. Il me fait signe que oui», a d'abord rétorqué le député Vallières en Chambre s'en prenant ensuite au ministre quant à son comportement face à la Politique nationale de la Ruralité.

Le député Vallières estime qu'à ce compte-là, cette politique est un leurre. «Des vœux pieux, de la poudre aux yeux», a-t-il déclaré en se disant déçu pour les ruraux. «Il y a des gens de ces municipalités qui demeurent à 50 kilomètres du centre hospitalier de Thetford Mines. Il y a des gens qui sont à 50 minutes du CHRA. C'est très déce-

vant que le ministre ne reconnaisse pas la situation. Et si le député de Frontenac s'est dit sensible à la situation de ces gens, son ministre est loin de l'être», a confié Yvon Vallières à La Tribune. «Il y a au moins deux députés et sept maires qui sont sensibles à cette situation qui mérite une attention spéciale.»

M. Vallières a poursuivi en insistant sur le fait que la problématique vécue par les résidents des huit municipalités en question correspondait à celle énoncée dans la Politique nationale de la Ruralité où l'on parle de dispenser des soins de première ligne à proximité de lieux de résidence.

«La balle est maintenant dans le camp des maires et de la population. Personnellement, je demeure à leur disposition. Dans de telles situations, il faut redoubler d'ardeur. Les populations touchées vont probablement vouloir revenir à la charge, manifester leur mécontentement. Ce qu'ils demandent, ce n'est pas une urgence, ce sont des services de première ligne. Je souhaite que, finalement, le ministre change d'opinion», a manifesté le député de Richmond, Yvon Vallières.



René Pomerleau, des consultants en génie forestier Chabot Pomerleau et associés, mettra son savoir-faire à l'oeuvre pour aider les jeunes du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) dirigé par Jocelyne Deschênes à réaménager le boisé de 50 acres adjacent à la polyvalente La Ruche, de Magog.

Le boisé de 50 acres de La Ruche sera revitalisé

Olivier Bouffard
MAGOG

Grâce à de généreuses subventions, le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) peut s'attaquer à un nouveau projet: l'aménagement du boisé de 50 acres de la polyvalente La Ruche.

Jocelyne Deschênes, directrice adjointe de La Ruche et présidente du CFER a rappelé que la mission de cet organisme était de favoriser l'insertion d'élèves dont le profil académique est particulier. En impliquant ces élèves dans le projet de réaménagement du boisé de La Ruche, ils se familiariseront avec les techniques de débroussaillage, apprendront à distinguer les différentes essences d'arbres, et pourront constater s'ils sont taillés pour ce genre de métier.

Grâce à de généreuses subventions provenant notamment du ministère des Ressources naturelles, par le biais du Centre régional de développement de l'Estrie (43 360 \$), ainsi que des ressources conjuguées de la Commission

scolaire des Hauts-Sommets et de la Ville de Magog (20 000 \$), le projet permettra de revaloriser le boisé de La Ruche.

Issue d'une coupe à blanc effectuée il y a 30 ans, la jeune forêt compte plusieurs espèces d'arbres nobles. Cependant, expliquait René Pomerleau, du bureau de consultants en génie forestier Chabot, Pomerleau et associés, certains spécimens de tremble et de bouleau gris pourraient être coupés pour ajouter à l'allure du boisé. M. Pomerleau, qui apportera son expertise au projet du CFER, expliquait par ailleurs qu'un meilleur aménagement des sentiers permettrait de rendre accessible à davantage de Magogois le boisé de La Ruche pour des activités telles que le ski de fond et le cross-country, par exemple.

M. Pomerleau indiquait aussi que seuls des équipements légers seraient utilisés, afin d'éviter d'endommager les sols, et que le volume de bois coupé à des fins esthétiques serait minime. Le drainage des sentiers «plus ou moins bien entretenus» sera aussi amélioré, a-t-il indiqué.

Les piqueteurs de Tafisa doivent attendre le 19 juin

Katy Cloutier
LAC-MÉGANTIC

C'est pas avant le 19 juin que les représentants du syndicat et de la compagnie Tafisa Canada, de Lac-Mégantic, connaîtront la décision du juge Paul-Marcel Bellavance quant à l'injonction demandée par l'employeur pour limiter le nombre de piqueteurs aux abords de l'usine.

Le juge a pris la cause en délibéré, après une journée d'audience, hier, à Lac-Mégantic. Il a donc prolongé l'injonction provisoire jusqu'à mercredi prochain.

Les deux parties s'étaient déjà rencontrées une première fois à Sherbrooke le 15 mai dernier pour ce même dossier. La juge Suzanne Mireault avait émis le lendemain une injonction provisoire, qui limite à 20 le nombre de piqueteurs. Également, par cette injonction, les piqueteurs doivent s'abstenir de nuire ou tenter de nuire aux activités normales de la compagnie, laisser un libre accès aux véhicules entrant ou sortant et cesser d'importuner. L'injonction provisoire devait durer au départ dix jours, mais elle a été prolongée jusqu'au 11 juin puis au 12 en raison de non-disponibilité de la salle d'audience.

L'avocat de la compagnie, Claude Larose, a appelé hier plusieurs témoins à la barre afin de faire la preuve que les employés syndiqués n'ont pas respecté l'injonction provisoire. Il a tenté, dans son argumentation, de démontrer que l'injonction doit être maintenue. Selon lui, si l'émission de l'injonction a eu l'effet escompté, il faut la poursuivre. Mais, «nous avons voulu faire la démonstration que, malgré l'injonction, les travailleurs ont continué d'avoir des comportements inacceptables. Si vous levez cette injonction, la situation sera de retour à ce qu'elle était avant, avec les escortes policières», a-t-il dit en

s'adressant au juge. Il a également tenté de souligner l'urgence de maintenir l'injonction pour que les droits de la requérante, en l'occurrence la compagnie Tafisa Canada, soient respectés.

De son côté, l'avocat du syndicat, Michel Davis, a tenté de démontrer, dans son argumentation d'une durée de plus de 75 minutes, que l'injonction brimait la liberté d'expression des 214 syndiqués. «L'injonction anéantit également le rapport de force du syndicat vis-à-vis la compagnie pour les négociations, a-t-il ajouté. Il y a un message à passer à l'employeur et il est important que les piqueteurs soient en nombre important sur les lignes pour faire sentir leur présence.» L'avocat a poursuivi en mentionnant que les moyens de pression du syndicat étaient faits en toute légalité et de façon pacifique. «Les lignes de piquetage sont légales et essentielles dans ce conflit.» Il a demandé la levée de l'injonction.

Le président du syndicat, Sylvain Giguère, et le conseiller syndical de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine section locale 299, Sylvain Roy, siégeaient aux côtés de leur avocat et souhaitent bien entendu la levée de l'injonction. Toutefois, «ce ne serait pas dramatique si le juge rend une décision favorable à la compagnie, donc s'il maintient l'injonction, exprime Sylvain Roy. Les syndiqués sont habitués à l'horaire de piquetage».

Erratum

Contrairement à ce que mentionne la nouvelle parue hier en page F2, concernant l'Alizé, Ressource entretien ménager ne loge plus dans la Maison de l'action bénévole de l'Or blanc, à Asbestos, depuis le mois de mai dernier. L'entreprise est maintenant située au 125 rue Coulston, Asbestos.

EN PRIMEUR

LES BOYS III

CHEZ **STEREO plus** ELECTRONIQUE

2 ANS SANS INTÉRÊT

FILM DVD GRATUIT

A l'achat d'articles sélectionnés en magasin

375 watts

Haut-Parleur d'extrêmes graves INCLUS

YAMAHA

ENSEMBLE CINÉMA MAISON

- Récepteur Yamaha "Cinéma Maison" Dolby Digital DTS-ES Matrix 6.1 puissance totale de 375 watts.
- 21 Programmes ambiophoniques
- Ensemble de 6 haut-parleurs Yamaha incluant un d'extrêmes graves

3749 ou **89976** **FILM DVD GRATUIT**

SONY

ÉCRAN GÉANT STÉRÉO PROJECTION 51" (16:9)

- Format d'image 16:9. Résolution 1080i
- Prêt pour la télévision HD
- Son ambiophonique "Dolby Virtuel"
- 2 entrées vidéo à composants

14583 ou **349992**

TOSHIBA

TÉLÉVISEUR 27" «STÉRÉO»

- Tube Écran FST BLACK
- Son stéréo DBX
- Prises Audio/Video/S-VHS

2083 ou **49992**

SONY

Handycam

CAMÉRA VIDÉO PHOTO DIGITAL 8

- Écran ACL 2.5" • SteadyShot
- Zoom de 700X / 25X
- Mode photo et logiciel inclus

4166 ou **99984**

TOSHIBA

LECTEUR 5 DISQUES DVD/CD/MP3

- Sonorité virtuelle 3D • Prises à composants vidéo
- Compatible CD-R/CD-RW/DVD-R

1666 ou **39984**

STEREO plus ELECTRONIQUE

www.stereoplus.com

LES PROMENADES KING 2223, rue KING OUEST SHERBROOKE 822-3344 • 823-5501

Économie

S&P/TSX Venture 1193,31
-3,21

S&P/TSX 7359,56
-39,27

DOW JONES 9617,71
+100,45

DOLLAR 65,11
+0,03

OR 320,30
+0,60

Jetsgo prend son envol



Presse Canadienne

Un nouveau transporteur aérien, Jetsgo, a débuté ses activités hier avec trois vols aller-retour entre Montréal et Toronto, en plus de vols aller-retour de Toronto vers Vancouver, Winnipeg et Halifax. Les trois appareils Boeing MD-83 de Jetsgo ont transporté au total plus de 1200 passagers pour cette première journée d'activités. Michel Leblanc, l'ex-chef de la direction de Royal Aviation qui a lancé Jetsgo, était sur place à l'aéroport de Dorval, hier matin, pour accueillir les premiers clients du transporteur à tarifs réduits. La direction de Jetsgo dit avoir vendu 23 496 billets depuis qu'elle a commencé à prendre des réservations, il y a deux semaines. Un autre transporteur à tarifs réduits, CanJet, doit débuter ses activités le 20 juin. Cette filiale du groupe IMP entend se concentrer sur le marché des provinces de l'Est en desservant dans un premier temps les villes de Halifax, Saint-Jean (T.-N.) et Toronto. CanJet prévoit ajouter en juillet les destinations de Montréal, Moncton et Ottawa.

L'Ontario garde le contrôle de Hydro-One

Andrea Baillie (PC)
TORONTO

Le gouvernement de l'Ontario a tué ce qui aurait pu être le plus important appel public à l'épargne de l'histoire canadienne en annonçant hier qu'il garderait le contrôle du distributeur provincial d'électricité, Hydro One.

Cependant, l'annonce surprise du premier ministre Ernie Eves n'a pas permis de mettre fin à des mois d'agitation politique autour de l'avenir de Hydro One.

«Le gouvernement a décidé qu'il ne va pas se départir du contrôle de Hydro One», a déclaré M. Eves à la sortie de la réunion du cabinet.

Le premier ministre a dit que la province étudiait toujours différentes options, notamment de trouver un partenaire d'affaire pour l'entreprise, d'établir une fiducie de revenus ou de vendre des parties de la société par des offres d'actions.

«Nous pensons encore qu'il y a des façons d'introduire la discipline du secteur privé dans la société sans se séparer de plus de 50 pour cent de l'entité», a-t-il expliqué.

Les leaders de l'opposition ont laissé entendre que M. Eves essayait simplement de gagner la faveur des électeurs, qui sont, selon certains sondages, fortement opposés à la vente, et que la privatisation de Hydro One restait toujours d'actualité.

«La seule façon pour que des entreprises privées acceptent d'acheter la moitié de Hydro One,

c'est si elles savent (...) qu'après les prochaines élections, si les conservateurs sont élus, ils vendront le reste», a estimé le leader du Nouveau Parti démocratique, Howard Hampton.

Dans l'une de ses dernières initiatives importantes, l'ancien premier ministre Mike Harris avait annoncé en décembre, à la surprise générale, la privatisation planifiée de Hydro One, dont la valeur était estimée à 5,5 milliards \$.

En avril, quelques jours après l'assermentation de M. Eves comme premier ministre, un juge de la Cour supérieure de l'Ontario avait bloqué le plan de M. Harris, estimant que la province n'avait pas d'autorité légale pour procéder à la vente.

Cela avait incité le gouvernement à proposer une loi pour contourner la décision.

Face à la très grande opposition à la vente, le gouvernement a entamé des consultations publiques tout en examinant ses options.

Un spécialiste de la congélation achète la crème glacée Lambert

Marie Tison (PC)
MONTREAL

La famille Lambert a vendu son usine de crème glacée à un spécialiste de la congélation.

M. Alain Simoneau, qui est copropriétaire de Réfrigération SD, une des plus grosses entreprises de congélation de la région de Québec, et de SAIC, un manufacturier d'équipement pour l'industrie alimentaire, a fait l'acquisition de Desserts congelés, l'entreprise qui fabrique la crème glacée Lambert.

Le montant de la transaction n'a pas été révélé.

«Pour la famille Lambert, c'était très important que ça demeure entre les mains d'intérêts québécois», a déclaré une porte-parole de Desserts congelés, Danielle Roy, au cours d'une entrevue téléphonique hier.

Le sort de l'usine de crème glacée de Lachine avait fait les manchettes en août dernier, alors que la famille Lambert s'appretait à mettre la clé dans la porte en dépit de la rentabilité de l'entreprise.

Le propriétaire de l'usine, Geoffrey Lambert, atteint du cancer, avait appris à la fin de juillet qu'il lui restait moins de trois semaines à vivre. Afin de ne pas imposer un fardeau trop lourd à sa famille, il avait demandé au pasteur de son église baptiste, Normand Joseph, de mettre l'entreprise en vente. Il avait cependant spécifié qu'il faudrait fermer l'usine le 21 septembre si elle n'était toujours pas vendue.

Les médias avaient fait état de ces circonstances très particulières. Toute cette publicité avait éveillé l'intérêt de plusieurs acheteurs potentiels, qui avaient été nombreux à s'informer auprès de l'entreprise.

Cette réponse encourageante avait amené la famille Lambert à poursuivre le processus de vente et à garder l'usine ouverte.

Sur la quarantaine de personnes qui s'étaient montrées sérieusement intéressées, environ 20 avaient fait des offres concrètes. Une dizaine ont été analysées de près. C'est finalement M. Simoneau qui a conclu une entente.

«Le processus a été plus long que prévu, mais les deux parties sont très satisfaites du dénouement final», a déclaré Mme Roy.

Elle a fait valoir que l'expertise de M. Simoneau dans la congélation et dans l'équipement pour l'industrie alimentaire sera très utile à l'entreprise, compte tenu de ses plans de modernisation.

M. Simoneau, propriétaire de Desserts congelés depuis mardi, entend maintenant moderniser, informatiser et remplacer certains équipements.

«Nous espérons faire croître l'entreprise, avec de nouveaux produits et une nouvelle équipe de recherche et développement, a ajouté Mme Roy. Il est probable que cela entraîne la création de nouveaux emplois.»

Desserts congelés, fondée en 1956, continuera notamment à mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit de la seule entreprise à fabriquer de la crème glacée sans trace de noix.

VENTE DE GARAGE

POUR TOUT VENDRE placez votre annonce le vendredi et le samedi

La Tribune vous offre :

- Une affiche « Vente de garage »
- 5 ballons pour attirer l'attention
- Un crayon et un bloc-notes
- La publication de votre annonce sur cyberpresse.ca

Une garantie « beau temps » : s'il pleut au moment prévu de votre vente et que vous la reportez, La Tribune répètera votre annonce une fois gratuitement.

66799

Attention! Votre municipalité exige peut-être un permis pour les VENTES DE GARAGE. Par exemple, la population habitant le territoire de la nouvelle ville de Sherbrooke DOIT OBLIGATOIREMENT SE PROCURER UN PERMIS de vente de garage, au coût de 25 \$, soit aux bureaux d'arrondissements ou au 145, rue Wellington Nord.

La Tribune

66799

Indice - Québec @				
	12 juin 2002	(16 H 00)	http://www.iq30-iq150.org	
	Fermeture	Variation journalière	Variation depuis le 1 ^{er} janvier	Rendement en dividende (annuel)
IQ-30	1063,14	-6,89	1,09%	1,77%
IQ-150	1054,92	-6,99	1,44%	1,50%
Volume total (annuel)				
	14 788 806			18 558 519
A la hausse				
	12	18	0	30
A la baisse				
	45	66	38	150
Sans variation				
IQ-150 : Les plus fortes hausses				
Société	Prix au 12 juin 2002	Variation (\$)	Variation (%)	Volume
Les Industries Dorel	37,40	1,24	3,43%	11 079
Cascades Inc.	18,19	0,53	3,00%	668 531
Le Groupe Intertape Polymer Inc.	18,95	0,44	2,37%	80
Dorval Inc.	18,45	0,40	2,22%	335 164
BCE Inc.	28,05	0,35	1,26%	1 867 669
IPL Inc.	21,35	0,35	1,67%	5 070
Logistec Corporation	6,60	0,35	5,38%	1 000
Tembec Inc.	14,73	0,25	1,94%	198 978
Quebecor World Inc.	42,24	0,24	0,57%	171 899
Air Canada	7,48	0,22	3,03%	267 517
IQ-150 : Les plus fortes baisses				
Société	Prix au 12 juin 2002	Variation (\$)	Variation (%)	Volume
Banque Laurentienne du Canada	32,21	-1,49	-4,62%	58 134
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada	76,65	-0,75	-0,97%	309 549
MAXX Inc.	20,30	-0,75	-3,59%	47 725
Power Corporation du Canada	42,14	-0,71	-1,66%	607 841
Metro Inc.	20,02	-0,68	-3,29%	224 017
Groupe Ciment Saint-Laurent Inc.	22,65	-0,50	-2,20%	8 814
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.	37,00	-0,56	-1,49%	59 559
Uni-Select Inc.	19,45	-0,55	-2,75%	14 507
Corporation Financière Power	42,20	-0,55	-1,29%	825 771
Molson Inc.	33,99	-0,51	-1,48%	622 137
IQ-150 : Les 10 titres les plus actifs				
Société	Prix au 12 juin 2002	Volume		
Bombardier Inc.	13,50	3 209 833		
BCE Inc.	28,05	1 867 669		
Banque Royale du Canada	56,40	1 293 005		
Banque Nationale du Canada	31,96	978 875		
Corporation Financière Power	42,20	825 771		
Abitibi-Consolidated Inc.	13,85	908 439		
Banque de Montréal	36,40	706 952		
Cambior Inc.	1,95	703 880		
Cascades Inc.	18,19	668 531		
Alcan Inc.	56,25	622 289		

Placement minimum de 100 \$ seulement

Les Obligations Sécuri +

La souplesse

que vous avez toujours souhaitée !

Remboursables à tous les 6 mois

Taux d'intérêt avantageux fixés à tous les 6 mois

Taux pour les 6 premiers mois **1,45%**

Terme de 10 ans

Capital garanti à 100 % par le gouvernement du Québec

Boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER

Les Obligations Sécuri +

Placements Québec

On prépare l'avenir

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

Appellez-nous !

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Table of stock market data for Toronto, organized into sections: A et B, D et F, H et J, K et L, M et N, O et P, Q et R, S et T, U et V, W et X, Y et Z, and Ret S. Each section contains columns for stock symbols, prices, and changes.

Advertisement for 'La Fondation' (Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke) featuring a photograph of a medical professional and text describing the acquisition of a new piece of equipment. The text includes the organization's name, contact information, and a call to action for donations.

Advertisement for 'Vous voulez une bonne raison pour participer au prochain marathon?' (Do you want a good reason to participate in the next marathon?). It promotes a charity run for 'ArthroAction' and provides contact information for registration and more details.

Des gens de soins et d'excellence



CHUS

Centre hospitalier
universitaire de Sherbrooke

De l'espoir pour les arthritiques

Par Colette Pellerin, collaboration spéciale

Faites-vous partie des quatre millions de Canadiens qui souffrent d'arthrite? Si oui, vous savez à quel point c'est douloureux et difficile à contrôler. Si non, vous connaissez sans aucun doute quelqu'un qui doit apprendre tant bien que mal à vivre avec cette affection chronique et invalidante. Bonne nouvelle, une découverte

sherbrookoise est en voie de conduire à un médicament révolutionnaire!

Le Centre de recherche clinique, qui fait partie intégrante du CHUS à Fleurimont, abrite neuf équipes de recherche. Neuf grandes équipes qui, jour après jour, étudient des pathologies comme les maladies cardiaques, l'hypertension, le diabète, le cancer,

les affections inflammatoires intestinales, la fibrose kystique, etc. On tente de mieux comprendre, de mieux connaître les mécanismes de ces maladies afin de trouver un médicament qui pourrait les traiter ou, mieux encore, les prévenir. Le Dr Claire Dubois, responsable du Laboratoire d'immuno-inflammation, est une de ces chercheurs. Depuis longtemps, elle s'intéresse de près à l'arthrite et ses découvertes annoncent une nouvelle arme dans la lutte à finir avec cette maladie insidieuse et dévastatrice. L'arme en question? **La furine.**

La furine est une enzyme normalement produite par le corps humain. On en sait encore peu sur son rôle, mais elle semble participer au développement de l'embryon, à la production de facteurs de coagulation et de signaux de communication entre les cellules. Or, l'équipe du Dr Dubois s'est aperçue il y a quelques années que la furine fabriquait aussi de nombreuses protéines impliquées dans l'arthrite. « Nos tests chez le modèle animal nous ont permis de constater qu'en bloquant l'action de la furine, il y avait arrêt de l'évolution et même régression de la maladie arthritique. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, c'est une percée très importante compte tenu qu'elle peut mener à mettre le doigt sur la cause même de cette pathologie ». C'est à ce point intéressant que la Société d'arthrite et le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) allouent des subventions

appréciables à l'équipe du Dr Dubois pour faire avancer les recherches. En outre, selon le magazine *Québec Science*, il s'agit d'une des dix découvertes scientifiques les plus importantes en 2001.

Afin de freiner le développement de la maladie arthritique chez l'humain, il faudrait créer un «inhibiteur» de la furine, un agent qui viendrait bloquer son action néfaste. «Étant donné que nous en sommes aux balbutiements des connaissances sur la furine, les gens doivent comprendre qu'il faudra plusieurs années avant d'en arriver à un médicament. Chose certaine, l'inhibition de la furine constitue une avenue très prometteuse qui suscite l'intérêt de l'ensemble de la communauté scientifique internationale ». Déjà, une grande compagnie pharmaceutique s'intéresse aux travaux du Dr Dubois, dont l'équipe est à la recherche d'autres sources de financement afin d'accélérer la mise en marché d'un produit. Qui plus est, il semble qu'un tel remède pourrait aussi être utile pour contrer certains microbes comme l'anthrax (oui, oui, celui-là même qui terrorise les Américains), l'Ebola, l'herpès et le virus de la diphtérie. Vivement la furine!

En guise d'introduction...

Par Robert Nadon
Directeur des communications
CHUS

Des gens de soins et d'excellence... On a beau se creuser la tête, on imagine mal un meilleur titre pour coiffer cette page. Car cette devise exprime bien ce qu'ils sont, ces artisans de la santé. Employés, professionnels, médecins, bénévoles, ils sont plusieurs milliers, dans tous les secteurs d'activités, à se dévouer quotidiennement pour assurer le bien-être des malades.

Une fois par mois, grâce à une entente conclue avec la direction de *La Tribune*, le CHUS entend lever le voile sur les réalisations de quelques-unes de ces personnes. Bien sûr, nous ne prétendons pas tout couvrir. Le champ est trop vaste. Mais il nous apparaît important de donner un aperçu du travail exceptionnel qui est accompli tous les jours dans notre établissement. Ce sera également l'occasion de faire connaître les nouvelles approches, les pratiques novatrices et les développements technologiques qui permettent au CHUS de contribuer de façon originale et significative à l'amélioration de la santé de la population et du système de santé québécois.

Place à l'excellence!




Le Lieutenant-gouverneur du Québec, l'Honorable Lise Thibault, entourée des récipiendaires. À l'arrière-plan, dans l'ordre habituel : Marguerite Plante, Dr Javier Teijeira, Renald Lemieux, Roger Héroux, Robert Carignan, France Rousseau. De part et d'autre de Mme Thibault : Dr Michel Bureau et Louise Ellis. Dr Philippe More n'apparaît pas sur la photo.

C'est le 28 mai dernier qu'avait lieu la deuxième édition des Prix d'excellence du conseil d'administration du CHUS. Ces prix, qui sont décernés annuellement, visent à souligner l'apport et la contribution de personnes qui ont un impact remarquable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. Les récipiendaires sont des personnes qui démontrent de l'excellence au niveau du service à la clientèle, du leadership, de la créativité et de l'innovation, de grandes habiletés de travail en équipe et du respect dans ses interactions avec les autres. Enfin, ce sont des personnes qui, par leurs actions posées à l'intérieur et à l'extérieur de notre organisation, contribuent à l'enrichissement du milieu et au rayonnement du CHUS. Cette année, nous avons eu l'honneur et le plaisir de pouvoir compter sur la présence de l'Honorable Lise Thibault,

Lieutenant-gouverneur du Québec. Mme Thibault a assisté à toute la cérémonie et a tenu à remettre personnellement un certificat d'honneur à chacun des récipiendaires des Prix d'excellence.

Au total, sept prix sont décernés selon les groupes de personnel représentés au sein de l'hôpital. Le huitième prix est le *Grand Prix d'excellence* du conseil d'administration, toutes catégories confondues. Nous sommes fiers de vous présenter les récipiendaires des *Prix d'excellence 2002* du conseil d'administration du CHUS.


M^e Denis Paré
Président du conseil d'administration
CHUS

Les lauréats des Prix d'excellence 2002 dans chaque catégorie

- | | |
|--|---|
| « Conseil des infirmières et infirmiers » :
Marguerite Plante | « Bénévoles » (ex aequo) :
Roger Héroux et Robert Carignan |
| « Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens » :
Dr Francisco Javier Teijeira | « Personnel cadre » : Louise Ellis |
| « Conseil multidisciplinaire » :
Renald Lemieux | « Médecins résidents et communauté étudiante » : Dr Philippe More |
| « Autre personnel » : France Rousseau | « Grand Prix d'excellence » :
Dr Michel Bureau |

Dr Claire Dubois,
responsable du Laboratoire
d'immuno-inflammation



Mots justes
de Pierre Légaré

présenté par la
 Chambre
des notaires
du Québec

en exclusivité sur

cyberpresse.ca

www.cyberpresse.ca/motsjustes



Louise VÉZINA
COLLABORATION SPÉCIALE

«La façon de donner vaut mieux que ce que l'on donne»
- Corneille

Apprivoiser la mort

Madame, pour répondre à Christine, sidatique et dit avoir peur de la mort, article du 30 mai 2002, je t'avoue Christine que je suis dans la même situation que toi mais moi je ne crains pas la mort. Je suis convaincu que mon âme va se détacher de mon corps sans le sida.

Je suis heureux de t'écrire en ce moment car depuis deux ans, je suis supposé être mort. J'aime trop la vie pour accepter d'être fauché ainsi.

Qu'est-ce qui me dit que je vais mourir du sida? Je garde espoir tout en croyant que la science va y mettre son grain de sel pour vaincre cette maudite peste.

Il y a longtemps que je me suis pardonné, comme dit de le faire Madame Vézina, j'ai cessé de me juger, de me culpabiliser. Je vis et je continue de vivre encore. J'essaie d'apprivoiser la mort et de m'en faire une amie en vivant intensément mon moment présent.

Il te faut joindre d'autres personnes atteintes de cette maladie et avec elles peut-être sauront nous ensemble vaincre cette maladie et mourir d'autre chose.

Jean-Claude

Merci Jean-Claude. Personne ne sait comment et quand il va mourir peut-être mais la mort est de l'inconnu. La mort sans souffrance peut-être mais c'est difficile de ne pas avoir peur de souffrir et de mourir. Je comprends.

C'est pourquoi il ne faut pas s'isoler dans ce processus. En parler en tout cas. Et il faut comprendre que quand on laisse des êtres qui ont besoin de nous, la situation est différente.

Jean Monbourquette a écrit plusieurs livres sur ce sujet.

Justice? Règles de pensions alimentaires à vie?

Après comparution en cour dernièrement, pour annulation de pension alimentaire pour mon ex-conjointe, je

me retrouve à mon tour désavantagé.

Peut-être que plusieurs femmes furent lésées auparavant, cependant plusieurs hommes le sont aussi de nos jours.

À mon avis, il serait temps de rétablir la situation.

- 1- Après séparation du patrimoine, lequel madame fut avantagée
- 2- Après séparation des régimes de retraite, de rentes et de pensions
- 3- Avec une importante pension hebdomadaire versées depuis plusieurs années
- 4- Madame se trouve toujours sur le marché du travail
- 5- Entre-temps, madame hérite d'une importante somme d'argent

Alors d'après son état de revenus et dépenses présenté à la cour, il est facile de constater que madame vaut davantage que moi et ainsi très bien vivre. Où est la justice?

Me voilà donc condamné par la juge à payer une pension alimentaire diminuée selon elle. Mais qui ne l'est pas en réalité. Puisque non déductible d'impôt, maintenant et cela jusqu'à 68 ans. Où serais-je à 68 ans?...

AM

Une personne au travail a droit à une pension alimentaire? Revenu trop faible? Fonction du train de vie d'avant la rupture? L'imagine que payer pour quelqu'un avec qui on n'a plus de liens doit toujours sembler lourd. À suivre mardi...

Louise Vézina
1950 rue Roy, Sherbrooke, QC, J1K 2X8
Tel: 819-564-5456 poste 778, Fax: 819-564-8098
Courriel: lvc@videotron.ca

Toronto

TORONTO (PC) — Les cours étaient en baisse hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé S&P/TSX a perdu 39,27 points à 7359,56 pour un volume de 225,5 millions d'actions transigées.

A Montréal, l'indice Nasdaq Canada fermait à 255,71 et en baisse de 4,62 points dans un volume de 45,6 millions d'actions échangées.

Vancouver

VANCOUVER (PC) — Hier, l'indice de la Bourse de croissance TSX a clôturé à 1193,31 points, en baisse de 3,21 points, dans un volume de 40,24 millions d'actions échangées.

New York

NEW YORK (AP) — Hier à la bourse de New York, le Dow Jones des 30 valeurs industrielles a gagné 100,45 points à 9 617,71.

L'indice Standard&Poors 500 a gagné 6,66 points à 1020,26; le composite Nasdaq a gagné 21,94 points à 1519,12.

Le volume des transactions au NYSE était de 1,73 milliard d'actions; des titres transigés, 1605 montaient, 1581 baissaient.

Obligations

TORONTO (PC) — Les cours étaient en hausse dans une séance modérée, hier sur le marché canadien des obligations.

Les obligations à terme de deux ans étaient inchangées à 98,75 \$; celles à terme de 10 ans gagnaient 0,06 \$ à 103,61 \$; celles à long terme gagnaient 0,20 \$ à 99,75 \$.

Le rendement des obligations canadiennes à 5,75 pour cent échéant en 2029 se situait à 5,76 pour cent; l'argent au jour le jour était disponible à 2,50 pour cent.

Ces données sont fournies par RBC Dominion Securities.

Dividendes

Dividendes de société déclarés hier tri-

mestriels à moins d'indication contraire:

Abitibi-Consolidated Inc.: Ordinaire 0,10 \$. Payable le 2 juillet. Inscription le 21 juin.

La Senza Corp.: 0,04 \$. Payable le 10 juillet. Inscription le 26 juin.

Thirty-Five Split Corp.: Action privilégiée, 0,3187 \$. Payable le 28 juin. Inscription le 24 juin.

Bénéfices

ACD Systems International Inc.: Année bouclée le 31 mars, 2002, perte nette 3 100 000 \$, 0,14 l'action; 2001, bénéfice net 800 000 \$, nil per share. Revenus: 2002, 16 700 000 \$; 2001, 11 800 000 \$.

ADF Group Inc.: Trimestre terminé le 30 avril, 2002, bénéfice net 3 470 000 \$, 0,12 l'action; 2001, bénéfice net 8 030 000, 0,34 l'action. Revenus: 2002, 168 946 000 \$; 2001, 112 605 000 \$.

Certicom Corp.: Année bouclée le 30 avril, 2002, perte nette 95 825 000 \$ US, 3,06 l'action; 2001, perte nette 40 672 000 \$, 1,54 l'action. Revenus: 2002, 12 298 000 \$; 2001, 26 647 000 \$.

La Senza Corp.: Trimestre terminé le 4 mai, 2002, bénéfice net 48 000 \$, 0 \$ l'action; 2001, perte nette 265 000 \$, 0,02 l'action. Revenus: 2002, 83 301 000 \$; 2001, 78 160 000 \$.

Pétrole

NEW YORK (AP) — Hier sur le marché des pétroles, le baril de brut léger saoudien s'offrait à 22,79 \$ US; le Brent de la mer du Nord était à 22,59 \$ US; le West Texas Intermed était à 24,63 \$ US.

Devises

Toronto (PC) — Voici les taux des devises étrangères hier tels que fournis par la Banque de Montréal. Les taux sont en devise canadienne.

Chine (renminbi)	0,1924
Etats-Unis (dollar)	1,5359
Europe (euro)	1,4493
Japon (yen)	0,012217
Mexique (peso)	0,1696
Royaume-Uni (livre)	2,2599
Russie (rouble)	0,0504

Couche-Tard



Bonne Saint-Jean et/ou/and/or fête du Canada



CAISSE DE 24 BIÈRES
TOUTES LES MARQUES
RÉGULIÈRES

2002\$*

+ TAXES + DÉPÔT
*Prix minimum permis par la loi



OFFRE VALABLE JUSQU'AU 7 JUILLET 2002.

74243

Carrières et professions

BAIN MAGIQUE

Un chef de file dans l'industrie de la rénovation de salles de bains est à la recherche d'une personne

INSTALLATEUR pour faire l'installation d'un produit unique

- Avec expérience en menuiserie et rénovation.
- Poste à temps plein qui requiert un dossier de conducteur impeccable. La compagnie fournit le véhicule, les outils et la formation.

Se présenter aujourd'hui avec votre C.V. à notre kiosque du Carrefour de l'Estrie, à 14 h 30.

au 3050, boul. de Portland, Sherbrooke.

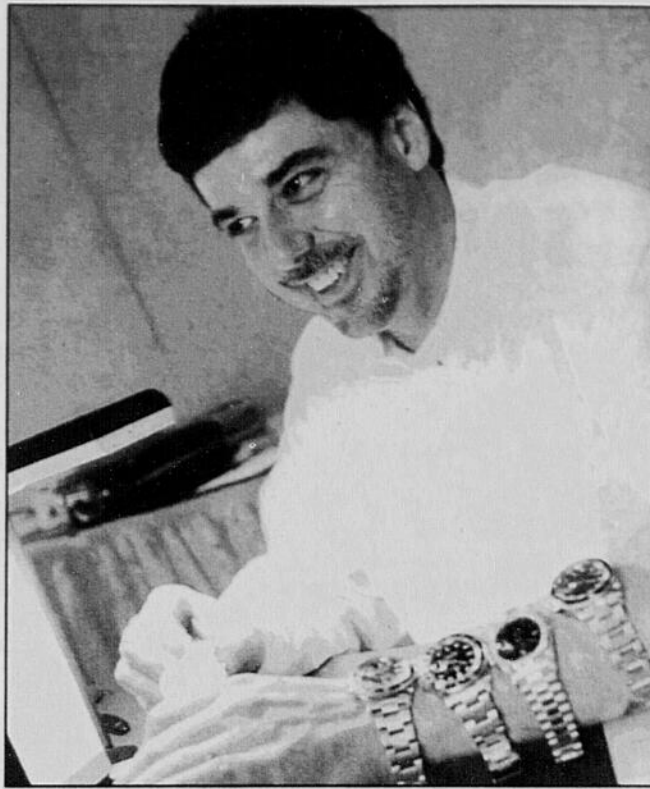
74415

À la recherche de rutilants bijoux

Laura Martin
lmartin@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Marcus and Company Estate Buyers inc. est une firme ontarienne d'achats et de ventes d'articles luxueux. Depuis 1983, ses spécialistes en joaillerie, en maroquinerie et en numismatique sillonnent les métropoles canadiennes pour dénicher bijoux rutilants, perles précieuses, antiquités fastueuses et monnaie rare.

C'est la première fois qu'ils font un détour à Sherbrooke pour y sonder ses trésors cachés, mais leur passage ne passe pas inaperçu, laissant miroiter des rêves de fortune chez quelques citoyens.



Propriétaire d'une compagnie d'achats et de ventes d'articles luxueux, l'Ontarien Marcus Dolph est à Sherbrooke pour trouver des perles rares. Il s'est jusqu'à maintenant laissé tenter par quelques Rolex.

Malgré le fait que cette compagnie soit tout à fait inconnue dans la région, une soixantaine de personnes ont d'ailleurs tenté le hasard, hier, en essayant de vendre chèrement reliques et diamants aux deux acheteurs installés à l'Auberge des Gouverneurs. Peu sont toutefois repartis avec un gros magot...

«Nous n'avons trouvé que trois objets intéressants aujourd'hui sur la quarantaine d'articles que nous avons achetés», a précisé Marcus Dolph, le propriétaire de cette compagnie de Newmarket. Parmi les quelques joyaux récoltés, l'acheteur semblait tout de même fier d'avoir mis la main sur une Rolex en argent dotée de trois chronographes. Achetée 10 200 \$, cette mon-

tre luxueuse devrait être revendue très bientôt pour plus de 13 000 \$.

«Je devrais me faire un profit d'environ vingt pour cent», assure celui qui passera à la loupe les articles des Sherbrookoises encore aujourd'hui et demain.

En tournée dans tout le Canada depuis 41 semaines consécutives, Marcus and Company Estate Buyers inc. achète notamment des diamants de toutes coupes, des bijoux garnis de saphirs et d'émeraudes ainsi que de la vieille monnaie canadienne, dans l'unique but de les revendre sur les marchés extérieurs, dont ceux d'Europe et du Japon.



C'est cet homme de race blanche qui aurait utilisé frauduleusement la carte de guichet automatique de Mme Gauthier.

Fraudeur recherché

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Le service de police de Sherbrooke est à la recherche d'un homme de race blanche qui aurait utilisé frauduleusement une carte de guichet automatique.

Il faut remonter au 2 février 2002 pour connaître l'origine de cette fraude de quelque 1860 \$. C'est lors de cette journée que Mme Gauthier a envoyé son fils, déficient intellectuel, faire des commissions avec sa carte de guichet automatique sur laquelle était inscrit son numéro d'identification personnel (NIP). Au fil des événements de la journée, son fils a perdu ladite carte. Un homme sans scrupule a trouvé la carte et le solde du compte bancaire s'y rattachant.

Les policiers sont à la recherche de cet homme qui s'est servi généreusement dans le compte de Mme Gauthier les 3 et 4 février 2002 à raison de deux retraits de 500 \$ le 3 février 2002 à Saint-Élie d'Orford à 16h04 et 16h26, de même que le lendemain à Rock Forest, 500 \$ à 9h02, et à Magog, 360 \$ à 9h12. L'homme a cessé son manège alors que le compte de Mme Gauthier affichait zéro.

L'homme recherché dont le portrait a été capté par les caméras de surveillance des guichets automatiques est de race blanche et serait âgé entre 30 et 45 ans. Au moment de commettre la fraude, il portait un manteau beige 3/4 et une casquette. Le SPS parle d'un homme maigre, avec les cheveux courts, foncés et il porterait possiblement une moustache.

Le plafond est relevé aux petites créances

Gilles Fiset
SHERBROOKE

Le plafond des admissions à la Cour des petites créances ainsi qu'à la Cour du Québec vient d'être relevé.

Désormais, il sera possible de s'adresser à la Cour des petites créances afin de réclamer des montants qui vont jusqu'à 7000 \$. Jusqu'à maintenant, le plafond était atteint à 3000 \$. Il s'agit donc d'un relèvement substantiel comme s'en réjouit d'ailleurs le directeur du bureau régional de l'Office de la protection du consommateur, Yves Leclair.

«Bien des gens réduisaient le montant de leur réclamation afin de pouvoir entrer dans le cadre des petites créances», a-t-il souligné.

Par ailleurs, la Cour du Québec accueillera les réclamations qui ne dépassent pas 70 000 \$. Le seuil antérieur était de 30 000 \$.

Pare-brise endommagé!

Docteur DU PARE-BRISÉ

0\$ Aucune franchise à payer!

1169, 12e Avenue Nord FLEURIMONT
(819) 569-9696

ACHAT

MERCREDI à VENDREDI • 12 - 14 JUIN • 10 h à 17 h
BIJOUX • DIAMANTS • MONTRES • MONNAIES
ROLEX • PATEK • CARTIER

Les experts de Marcus & Company Estate Buyers seront près de chez vous. Apportez vos diamants, bijoux précieux, montres, monnaies et antiquités pour évaluation immédiate et paiement comptant sur-le-champ. Ne manquez pas cette chance.
LAISSEZ-NOUS VOUS FAIRE UNE OFFRE! VOUS SEREZ AGRÉABLEMENT SURPRIS PAR NOS TRÈS BONNES OFFRES
NOUS PAYONS COMPTANT SUR-LE-CHAMP

DIAMANTS
Nous achetons tous diamants de toutes coupes .50 carat ou plus. Coupes anciennes, coupes européennes, même les diamants endommagés sont en demande. Apportez vos diamants pour évaluation et pour paiement comptant.

1/2 carat diamant jusqu'à 1,100,00\$
3/4 carat diamant jusqu'à 2,500,00\$
1 carat diamant jusqu'à 8,000,00\$
2 carats diamant jusqu'à 25,000,00\$
Plus gros Apportez pour une offre

NOUS PAYONS COMPTANT POUR TOUT L'OR
TOUS LES TYPES DE BIJOUX EN OR
9k • 10k • 14k • 18k • 22k • 24k

BIJOUX
NOUS ACHETONS TOUS LES ARTICLES EN OR, EN PLATINE ET BIJOUX DE DIAMANT, DIAMANTS, BRACELETS AVEC SAPHIRS ET ÉMERAUDES, COLLIERS, BAGUES, BOUCLES D'OREILLES, BROCHES, ÉPINGLES, CLIPS, BRACELETS DE POIGNET, LAVELIERS

ARGENT STERLING
SERVICES DE COUVERTS • PIÈCES DE SERVICE
SERVICE À THÉ ET PLATEAUX

CRYSTAL SWAROVSKI
ACHETONS COLLECTIONS ENTIÈRES

VOTRE VIEILLE MONTRE POURRAIT VOUS VALOIR UNE FORTUNE

Nous avons un grand besoin d'acheter une quantité de montres-bracelets et de montres de poche

Nous sommes particulièrement intéressés dans Patek Philippe, Cartier, Rolex, Audemars, LeCoultre, Movado, Piaget, Gubelin, Tiffany, Schaffhausen, IWC, Breitling, Breguet, Vacheron & Constantin, Lange Glashutte, Ulysse Nardin, Club musicales, à calendrier perpétuel, chronographe et autres fonctions spéciales valent beaucoup plus.

Apportez vos vieilles montres pour évaluation, nous payons sur-le-champ.

NOUS ACHETONS LES MONTRES PEU IMPORTE LEUR CONDITION - EN ETAT DE FONCTIONNER OU NON

Rolex Datejust	Rolex Anti-Magnetic	LeCoultre	Universal Geneve	All Rolex Submariners	Rolex Milgauss
Cartier	I.W.C.	Vacheron & Constantin	Omega Speedmaster	Rolex Explorer II	Rolex Explorer
Breitling Navitimer	Rolex Cosmograph				
tous les modèles	Schaffhausen	tous les modèles	Constellation	3 500 \$ et plus	2 000 \$ et plus
Chronographs	10 000 \$ et plus				
Rolex Day / Date	PATEK PHILIPPE	Tudor Chronograph	EATON'S 1/4 CENTURY CLUB	MONTRE DE POCHE	
President	3 500 \$ à 250 000 \$ et plus	1 500 \$	Rondes 1 000 \$ • Carrées 5 000 \$	Meilleurs modèles	

PAPIER-MONNAIE ET MONNAIES

PIÈCES DE MONNAIE NUMISMATIQUES CANADIENNES
Dollars en argent Canadiens 1935 - 1967 3.50 \$ à 1 000 \$
10c, 25c, 50c en argent Canadiens 1858 - 1968 en demande
Dollars en argent des Etats-Unis 1794 - 1935 6 \$ à 5 000 \$
1 \$, 2 1/2 \$, 3 \$, 5 \$, 10 \$ & 20 \$ monnaies en or américain apportez

NOUS ACHETONS TOUT L'HOTEL ROYAL CANADIENNE DE LA MONNAIE!
1935 Banque du Canada 1 \$, 2 \$, 5 \$, 10 \$, 20 \$ & 25 \$. . . 5 \$ à 150 \$ et plus
Canadian 500 \$ Issued Notes 3 000 \$ et plus
1937 Banque du Canada Les Signatures Osbourne

NOUS ACHETONS TOUTES MONNAIES EN OR DU MONDE
Nous achetons toutes monnaies, pièces d'argent, papier-monnaie, ect.
Nous achetons les séries entières peu importe le nombre de pièces.

TOUS LES PRIX POUR LA MONNAIE DÉPENDENT DE LA DATE, LA CONDITION ET LA RARETÉ

NOUS PAYONS COMPTANT POUR TOUTES FIGURINES, POTS, ANIMAUX, PIÈCES DE SÉRIES ET ART DU POTIER:
ROYAL DOULTON
R. LALIQUE • GALLE
DAUM • SWAROVSKI
MOORCROFT
ROYAL WORCESTER
BING & GRONDAHL
ROYAL COPENHAGEN

Marcus & Company Estate Buyers Inc. HÔTEL GOUVERNEUR

Mercredi à Vendredi • 12 - 14 Juin • 10h à 17h
TROIS JOURS SEULEMENT
PAS DE RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE

3131 RUE KING OUEST, SHERBROOKE
(819) 565-0464, 12 au 14 JUIN SEULEMENT

National

Incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand

Le pyromane acquitté avoue son crime 14 ans plus tard

Presse Canadienne
MONTRÉAL

Après avoir confessé d'avoir allumé, le 23 août 1988, l'incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand qui a forcé l'évacuation de 3000 personnes pendant 18 jours, Alain Chapleau a dit être un homme nouveau.

A sa sortie du quartier général de la Sûreté du Québec, Chapleau, 42 ans, a dit au reporter Claude Poirier, de TVA, qu'il a voulu libérer sa conscience en avouant son crime. «Le dossier est clos», a-t-il ajouté.

Alain Chapleau a raison. Il a subi un procès pour cette affaire et il a été acquitté en janvier 1989 parce que ses aveux avaient été obtenus illégalement par la police. La Couronne n'en a pas appelé de cette décision.

En vertu du Code criminel et de la Charte des droits et libertés, la Couronne ne peut pas porter la même accusation après qu'un accusé eut été acquitté. Pour que Chapleau soit de nouveau traduit devant les tribunaux, la poursuite doit l'accuser d'un autre crime.

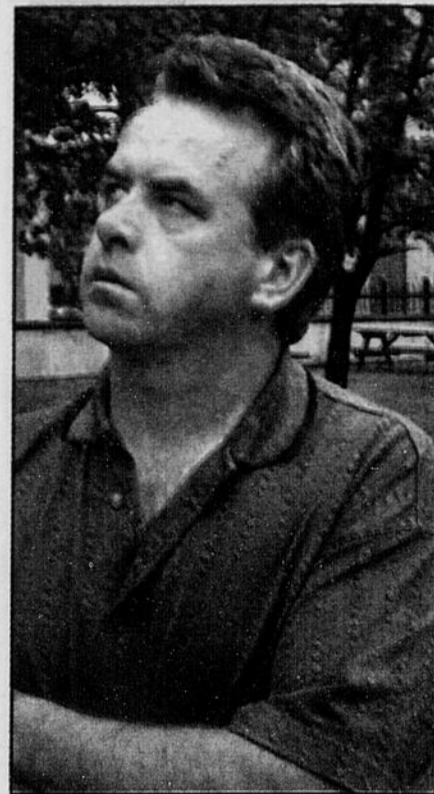
A la Sûreté du Québec, on dit avoir

toujours été persuadé que c'est lui qui a allumé ce désastreux incendie.

Quatorze ans plus tard, cette histoire a rebondi. Mardi soir, Alain Chapleau a contacté Claude Poirier et lui a dit qu'il voulait libérer sa conscience et qu'il était prêt à se suicider par pendaison. Quelques heures plus tard, le journaliste s'est rendu dans la région de Saint-Jérôme pour le rencontrer. C'est accompagné de Me Robert La Haye qu'ils se sont présentés au quartier général de la SQ. Durant près de deux heures, M. Chapleau a été rencontré par les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la propriété.

A la suite de son acquittement, Chapleau, qui n'a aucun antécédent judiciaire, a vécu des moments difficiles. Il a été obligé de déménager à plusieurs reprises. Il voulait suivre une thérapie. Et selon des policiers, il a encore des problèmes psychologiques, ce qui le porte à avoir besoin de faire parler de lui.

Le propriétaire de l'entrepôt de BCP, Marc Levy, a quitté son domicile le lendemain de l'incendie et il n'a jamais été revu au Québec. Il se terre semble-t-il toujours quelque part en Floride.



Alain Chapleau

L'entente entre Québec, Ottawa et les Innus rendue publique

Mathieu Boivin (PC)
QUÉBEC

Irrités par la démagogie qui a cours dans certains milieux blancs, les négociateurs du Québec, du fédéral et des communautés innues de la Côte-Nord ont rendu publics, hier, les détails de l'entente de principe intervenue entre eux.

Ce texte préliminaire — qui doit être approuvé par les trois parties avant de servir de base pour deux autres années de négociations finales — stipule, pour les quelque 9000 Innus de Betsiamites, Essipit, Mashteuiatsh et Nutashquan, la reconnaissance de droits ancestraux et du titre aborigène, l'octroi de propriétés exclusives ou partagées sur des territoires totalisant 300 000 km carrés, la mise en place d'un gouvernement autonome et l'implantation progressive d'un système fiscal.

Louis Bernard, négociateur du gouvernement québécois, a indiqué que «les autochtones ont des droits de par le fait qu'ils étaient là avant nous. Alors on essaie d'harmoniser ces droits-là avec les droits des blancs, de façon à ce qu'on puisse vivre en meilleure harmonie ensemble».

Rémy Kurtness, négociateur des Premières nations, a cependant admis que les détails de l'entente de principe étaient rendus publics, hier, en raison de l'agitation qui s'est manifestée dans certaines communautés blanches de la Côte-Nord. «Il y a beaucoup de démagogie sur le terrain», a-t-il déploré.

M. Kurtness a invité les sceptiques à lire l'entente, à la comprendre et à poser des questions au besoin. «C'est une entente qui va confirmer que tout le monde a sa place sur ce territoire-là, a-t-il prédit. Dorénavant, les règles du jeu seront précisées pour tout le monde sur le plan social et politique, et plus particulièrement pour les Innus.»

Louis Bernard a quant à lui estimé que «ça change des choses pour les autochtones, mais ça ne change rien pour les blancs». Il croit néanmoins que «ça va faciliter la discussion de voir les textes comme tel», parce que si les gens sont inquiets, c'est qu'on leur fait accroire toutes sortes de choses qui ne sont pas dans l'entente.

Quoi qu'il en soit, l'entente serait historique, d'après le négociateur fédéral André Maltais. «Le gros changement, c'est la reconnaissance plutôt que l'extinction des droits. Les Innus n'auront jamais à abandonner leurs droits ou à transporter leur titre autrement, contrairement à ce que prévoyait la Convention de la Baie-James. Je pense que c'est ce que vont rechercher les autres nations autochtones.»

La loi fédérale sur les Indiens cesserait également de s'appliquer pour les nations innues signataires, qui devraient verser des impôts à leur propre système fiscal.

Quant aux propriétés privées de blancs qui se retrouveraient à l'intérieur du territoire sous juridiction exclusive des Innus, l'entente de principe prévoit des négociations avec les propriétaires pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée avant la conclusion de l'entente finale. Plusieurs options sont envisagées, dont le rachat pur et simple.

Tirage le 16 juin

Fête des Pères

au Carrefour de l'Estrie!

À GAGNER

Un lecteur DVD, un téléviseur 20"

20 certificats-cadeaux La Baie de 25\$ une valeur totale de 500\$

POUR PARTICIPER, rien de plus facile!

Remplissez un coupon dans le journal

La Tribune ou encore, inscrivez vos coordonnées sur une preuve d'achat d'un marchand du Carrefour de l'Estrie et déposez-le tout dans la boîte prévue à cet effet dans le mail

Remplissez votre coupon et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet dans le mail La Baie.

Nom :

Adresse No de tél. :

Un collaborateur de

74392

Le Tout-à-Parler.

Tout est là, même les extras.

Dans le nouvel ensemble Tout-à-Parler, tout est là : un seul prix, tout ce qu'il vous faut pour parler et les extras inclus pour seulement 199,99 \$.*

- Un téléphone Samsung N150 trimode
- Un écouteur mains libres
- Quatre mois de temps d'antenne avec Parlez 25 (200 minutes d'appels locaux par mois)*
- La messagerie vocale, l'appel en attente, l'appel conférence et Naviguez à l'essai
- Les offres du programme AVANTAGES** (une valeur de plus de 100 \$)**

Pour plus de détails, appelez au 1 888 810-5555 ou visitez telusmobile.com

Le futur est simple**

mobilité**

74427

Magasinez en ligne à telusmobile.com ou appelez-nous au 1 888 810-5555.

FUTURE SHOP

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

Sherbrooke
Carrefour de l'Estrie
793, rue King Est
(819) 829-0123

Drummondville
Les Promenades
Drummondville
(819) 475-3928

COMPLÉMENTE

Granby
Les Galeries de Granby
Communications Métropolitaine
563, boul. Boivin
(450) 777-3077

WAL-MART

Saint-Hyacinthe
Darsigny Communication
892, rue des Cascades
(450) 773-1988

Dumoulin
RÉGION MÉTROPOLITAINE

Saint-Jean-sur-Richelieu
Majestech Inc.
855, ch. Grand-Bernier Nord
(514) 990-0547

STENO

Cellulaire Plus
600, rue Pierre-Caspe

*Les taxes, les redevances d'utilisation et les frais d'entretien, de temps d'attente additionnel, des services de qualité Net en main et des services d'urgence 911 sont en sus. **Valeur annuelle totale. L'offre sur l'ensemble Tout-à-Parler est valable avec les nouvelles mises en service seulement et ne peut être jumelée à aucune autre offre de crédit sur le téléphone liée à un contrat. Valable du 1^{er} au 30 juin 2002. ©2002 SOCIÉTÉ TÉLÉMOBILE. **TELUS Mobilité, le logo TELUS Mobilité et telusmobile.com sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. Le futur est simple, AVANTAGES et Tout-à-Parler sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de Diamet Inc.